



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 28 juin 2024

Réunion du 28 juin 2024

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO, Maxime RINIE.

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

Championnats Seniors

- NATIONAL 3**

La CRC prend acte du PV de la CFRC en date du 14/06/2024 déclarant la perte de 4 points au classement N3 pour l'AS NANCY LORRAINE, entraînant la rétrogradation de l'équipe en Régional 1 suite à sa 13^{ème} place au classement.

La CRC prend acte du PV de la DNCG en date du 26/06/2024 déclarant la rétrogradation administrative de SARRE-UNION US de NATIONAL 3 en REGIONAL 1.

La CRC prend acte de la procédure de liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de Troyes dans son jugement en date du 26 juin concernant le club du FC METROPOLE TROYENNE, nécessitant une décision à venir du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football.

Descendent en REGIONAL 1 en date du **27/06/2024** : METROPOLE TROYENNE FC - NANCY LORRAINE AS 2 - STRASBOURG ALSACE RC 2 – RAON L'ETAPE US – REIMS STE ANNE et SARRE-UNION US.

En raison des 6 descentes de clubs du GRAND EST de NATIONAL 3 en REGIONAL 1, il est fait application des modalités des montées et des descentes R1, R2 et R3 ci-dessous :

	6 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	1 accession (barrage entre les 1ers des 3 groupes)	Les 4 derniers de chaque groupe
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 4 moins bons 10 ^{èmes} des 6 groupes de 12 équipes
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers des 12 groupes de 12 + les 3 derniers des 2 groupes de 13 + les 4 moins bons 10 ^{èmes} de tous les groupes

- **REGIONAL 1**

En complément du PV du 12/06 descendent en REGIONAL 2 :

ST MEZIERY FC - ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FA

Selon les décisions à venir au niveau de la FFF dont notamment :

- En fonction des décisions de la FFF concernant le dossier d'appel de l'AS NANCY LORRAINE
- En fonction des procédures d'appel ou non interjetées par SARRE-UNION US
- En fonction des décisions du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football concernant le dossier du FC METROPOLE TROYENNE
- En cas de repêchage potentiel de RAON L'ETAPE US – STRASBOURG ALSACE RC 2

Si des repêchages dans le championnat REGIONAL 1 sont potentiellement à envisager, ils se feront dans l'ordre suivant :

- ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
- ST MEZIERY
- OBERLAUTERBACH US

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FA	12	
2	ST MEZIERY FC	11	
3	OBERLAUTERBACH US	10	

- **REGIONAL 2**

En complément du PV du 12/06 descendent en REGIONAL 3 les 2 moins bons 10èmes suivants des 6 groupes de 12 :

SARREBOURG FC – BERRWILLER AS

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ASFELD AS	15	
2	ST GEOSMES	12	-46
3	NOUSSEVILLER US	12	-93
4	BERRWILLER AS	11	-26
5	SARREBOURG FC	11	-61
6	MULHOUSE MOULLOUDIA	6	

Selon les décisions à venir au niveau de la FFF dont notamment :

- En fonction des décisions de la FFF concernant le dossier d'appel de l'AS NANCY LORRAINE
- En fonction des procédures d'appel ou non interjetées par SARRE-UNION US
- En fonction des décisions du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football concernant le dossier du FC METROPOLE TROYENNE
- En cas de repêchage potentiel de RAON L'ETAPE US – STRASBOURG ALSACE RC 2

Si des repêchages dans le championnat REGIONAL 2 sont potentiellement à envisager, ils se feront dans l'ordre suivant :

- BERRWILLER AS
- SARREBOURG FC
- MULHOUSE MOULLOUDIA

- **REGIONAL 3**

En complément du PV du 12/06 descendent en DISTRICT les 2 moins bons 10èmes suivants :

ZILLISHEIM SS - BAZEILLES US

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	VAL DE SEILLE ENJ	17	
2	BULGN. CONTREX. VITTEL FC	15	
3	OBERNAI FCSR 2	14	
4	BOULAY CA 2	12	
5	CHALINDREY CS	11	-73
6	LONGUYON ES	11	-81
7	AGEEN CS	11	-89
8	ST MEZIERY FC 2	11	-106
9	HOCHFELDEN AS	10	-71
10	STRG HAUTEPIERRE AFJ	10	-171
11	RICHWILLER RS	9	-74
12	ZILLISHEIM SS	9	-77
13	BAZEILLES US	8	
14	WALSCHEID MONTAGNARDE	7	

Selon les décisions à venir au niveau de la FFF dont notamment :

- En fonction des décisions de la FFF concernant le dossier d'appel de l'AS NANCY LORRAINE
- En fonction des procédures d'appel ou non interjetées par SARRE-UNION US
- En fonction des décisions du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football concernant le dossier du FC METROPOLE TROYENNE
- En cas de repêchage potentiel de RAON L'ETAPE US – STRASBOURG ALSACE RC 2

Si des repêchages dans le championnat REGIONAL 3 sont potentiellement à envisager, ils se feront dans l'ordre suivant :

- ZILLISHEIM SS
- BAZEILLES US
- WALSCHEID MONTAGNARDE

• **Accèdent en REGIONAL 3**

District Mosellan :

Les deux meilleurs seconds des 4 groupes de D1 : FOLSCHVILLER FC et MACHEREN ES

Information :

La Commission Régionale des Compétitions acte le maintien de la pyramide des compétitions séniors en l'état pour la saison 2024/2025, à l'identique de la saison 2023/2024.

Championnats Féminins Seniors

• **U18 REGIONAL 1 FEMININE**

Suite au retrait de l'équipe de MONTIGNY METZ, acte le repêchage du SEDAN ARDENNES

Championnats Jeunes

• **U18 REGIONAL 2**

Accèdent en U18 Régional 2 :

2 accessions des U18 Interdistrict Lorraine : PULNOY FC – ESPOIR JEUNES PAYS HAUT

2 accessions des U18 D1 Moselle : UCKANGE USAG – METZ CO

Au vu des places vacantes, la commission régionale acte la possibilité d'attribuer 4 montées supplémentaires :

1 accession supplémentaire des U18D1 Alsace : SOLEIL BISCHHEIM
– 2 accessions supplémentaires des U18 Interdistrict : MEXY FC - MAXEVILLE
– 2 accessions supplémentaires des U18D1 Moselle : MOULINS METZ - MONTIGNY METZ

Acte le retrait de Vitry Fc et de Magny Rs suite aux courriels réceptionnés le 27 juin.

Suite aux places vacantes constatées après avoir procédé à l'application des différents points réglementaires, la Commission Régionale des Compétitions acte le maintien des équipes U18R2 de la saison 2023/2024, ne souhaitant pas glisser dans le championnat **U19R1, dans l'ordre du classement :**

ALLIANCE 2008 – ENT.JEUNES MOSELLE EST – BOULAY CA

- **U17 REGIONAL 2**

Accèdent en U17 Régional 2 :

2 accessions des U16D1 Moselle : VEYMERANGE CS – PLANTIERES UL

- **U16 REGIONAL 2**

Accèdent en U16 Régional 2 :

2 accessions des U15D1 Moselle : HETTANGE GRANDE FC – ENT.JEUNES MOSELLE EST

- **U15 REGIONAL 2**

Accèdent en U15 Régional 2 :

2 accessions des U14D1 Moselle : YUTZ FC – BOULAY CA

- **U14 REGIONAL 1**

Accèdent en U14 Régional 1 :

5 équipes du District Moselle : **En attente des informations du District**

- **U14 REGIONAL 2**

Accèdent en U14 Régional 2 :

12 équipes du District Alsace : Suite au refus d'accession d'ALTKIRCH/EJCS acte l'accession du classé suivant dans l'ordre du classement : STRG INTERMEINAU

6 équipes du District Moselle : **En attente des informations du District**

Acte le retrait de Chaumont ASPTT suite au courriel réceptionné le 25 juin.

Après déduction des différents mouvements réglementaires, le groupe U14R2 du territoire Champagne Ardenne se retrouve à ce jour composé de 10 équipes au lieu des 12 réglementairement envisagées.

La Commission Régionale des Compétitions propose ainsi aux Interdistricts Marne/Ardennes et Aube/Haute Marne de désigner 2 équipes complémentaires déterminées selon les modalités définies par les instances compétentes, au plus tard pour le 15 juillet.

- **U19 REGIONAL 1**

Acte le retrait de Chaumont ASPTT suite au courriel réceptionné le 25 juin.

Suite aux places vacantes, la Commission Régionale des Compétitions donne la possibilité aux équipes ayant évolué dans le championnat U19 Régional 2, U18D1 et U18 Interdistricts de pouvoir candidater à s'engager dans le championnat U19 Régional 1 dans la limite des places disponibles et selon la répartition géographique.

Inscriptions acceptées : GUEUX AS – YUTZ US

**Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des
procédures en cours**

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN